



Safran Additive Manufacturing Campus

Le 04 novembre 2021

4 bonnes raisons d'être candidat au CSE avec **FO** !

- 1 Je m'implique dans la vie de mon nouvel établissement. Je remonte les préoccupations et les attentes de mes collègues. **En agissant pour le bien de tous, je donne un autre sens à ma carrière ! C'est sans impact négatif sur ma carrière ni mon salaire ! Mes objectifs et ma charge de travail sont adaptés.**
- 2 Je bénéficie du **FO**rmidable **réseau des adhérents FO** du Groupe SAFRAN. Je suis informé en temps réel de l'actualité et des négociations en cours au niveau du Groupe. Je suis **conseillé et écouté** ; mes messages sont remontés aux dirigeants de SAFRAN.
- 3 Avec ma fonction au CSE, je gagne en **autonomie**, je travaille en **coopération** et je gagne en **responsabilisation**. Je m'épanouis en étant acteur de la vie sociale de mon établissement.

4

Je m'enrichis de **nouvelles connaissances** économiques, industrielles, juridiques, humaines et sociales avec les **formations FO** assurées par des **experts** !

On en parle ?

👉 **Rendez-vous ce matin à la salle café de 09h30 à 11h30 !**

☎ 07 86 99 41 94

✉ david.dijoux@safrangroup.com

FO
Safran



Rejoignez
FO Safran,
des salariés
engagés

Signature de l'accord sortie de crise :

Pour nos emplois et nos salaires

- ✓ La boussole de **FO** tout au long de cette négociation aura été le développement de l'emploi sur le territoire français, la charge de nos sites et un investissement industriel important afin de pouvoir lutter contre les sites low-cost.
- ✓ **FO** syndicat de la fiche de paie aura également œuvré afin de garantir une politique salariale satisfaisante, avec des minima permettant de redonner des couleurs à toutes les sociétés du Groupe et de ne laisser personne sur le bord du tarmac.
- ✓ Des efforts importants concernant les abondements PEG et PERCO sont consentis, en contrepartie d'une NAO ouverte qui sera négociée dans les sociétés, du retour de recrutements de salariés en France et d'une clause de retour à meilleure fortune pour un meilleur partage des richesses.

FO Safran signe l'accord et obtient :

- ⇒ De réelles augmentations de salaires en 2022, grâce à une enveloppe pouvant aller jusqu'à **3 %** de la masse salariale
- ⇒ Un supplément de participation de **0,5 %** versé en 2022
- ⇒ La garantie d'une enveloppe minimale de **2,5 %** de la masse salariale pour les sociétés les plus en difficulté
- ⇒ L'augmentation des effectifs en France : création de **1 000 emplois** en 2022 et **1 000 emplois** en 2023 en plus des départs prévus
- ⇒ L'accueil de **2 300 alternants** par an
- ⇒ De la **charge et des investissements** pour nos usines en France !
- ⇒ L'engagement de Safran de limiter les dividendes au regard des efforts consentis par les salariés
- ⇒ La garantie d'un **13ème mois intégral** pour les salariés en APLD
- ⇒ Une clause « d'espérance » afin de permettre d'améliorer le partage de richesses produites après le retour des bons résultats.

Lors de la dernière réunion, **FO** a précisé que la pression est grande dans les divers sites du Groupe avec son cortège d'économies.

« Il est temps de relancer l'industrie, de maintenir et de redévelopper la motivation des salariés avec un partage des richesses produites à la hauteur des efforts des salariés !!! »

CONTACT :

✉ contact@fo-safran.com

📞 07 86 99 41 94

🌐 fo-safran.com

📘 Suivez-nous !